

AVIS AUX ÉLECTEURS

Constitution de la liste du jury d'Assises de Loire-Atlantique pour l'année 2021

Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 avril 2020 et en application de la loi n° 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée, de la circulaire n° 79.94 de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et du Code de Procédure Pénale, notamment les articles 254 à 267,

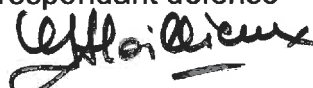
Monsieur le Maire est chargé de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises de la Loire-Atlantique en **2021**.

Le tirage au sort portera sur la liste générale des électeurs de la commune et se déroulera publiquement le :

**JEUDI 11 JUIN 2020 à 11H30
à l'Hôtel de Ville
Salle des mariages**

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, l'accès à la salle sera limité à 12 personnes munies de leur masque.

Pour le Maire,
L'Adjointe à l'Etat Civil,
aux Commémorations Patriotiques,
aux Anciens Combattants,
Correspondant défense



Arlette LOILLIEUX